

(N° 54)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 JUIN 1860.

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue aux bud- gets du Ministère des Finances, pour les exer- cices 1859 et 1860, des crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de fr. 31,913 11 c<sup>s</sup>.**

*(Voir les Nos 81 et 91 de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; LAOUREUX, Vice-Président ;  
FORTAMPS, HAUZEUR, D'HOOP, JOOSTENS, SACQUELEU, et ZAMAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à vos délibérations a pour objet d'allouer des crédits supplémentaires aux budgets du Ministère des Finances, pour couvrir des dépenses qui n'ont pu être prévues et qui se rapportent aux exercices de 1859 et de 1860.

Le total des crédits demandés est de fr. 31,915-11, dont voici la répartition :

Exercice 1859. . . . .	fr. 16,915 11
Id. 1860. . . . .	15,000 »
	<hr/>
	31,915 11

Votre Commission des Finances, après avoir examiné les motifs pour lesquels ces crédits sont demandés, a reconnu qu'il y avait lieu de les allouer, et à l'unanimité des membres présents, elle a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

*Le Président,*  
Baron BETHUNE.

*Le Rapporteur,*  
ZAMAN.